

Samedi 14 mars, une demi-douzaine d'adhérents de Vélocité.86, habitant le quartier, a parcouru Montmidi en long et en large pour repérer les zones délicates ou dangereuses du point de vue du cycliste.

Le présent compte-rendu en est destiné à être communiqué aux services Mobilité et Voirie de Grand Poitiers, pour un échange de vues constructif afin de contribuer à l'amélioration de la cyclabilité du quartier.

Les sites à améliorer à notre sens sont les suivants (*plan en dernière page*) :

1 [passage à niv. Léon-Blum / av. de Nantes](#)

La configuration de ce « passage à niveau » doit être modifiée : la visibilité n'y est pas bonne, le déclenchement automatique des feux par les cycles n'est pas efficiente (*trop tard, ou pas du tout*), les voitures ne sont pas ralenties efficacement, le feu orange clignotant n'est pas assez impératif. Un carrefour à feux classique, avec détection spécifique des bus suffisamment en amont pour ne pas les ralentir, serait préférable.



Léon-Blum – av. de Nantes



rue de la Basse roche – avenue de Nantes

2 [raidillon Basse Roche / av. de Nantes](#)

Cette liaison L^t-C^l-Biraud - av. de Nantes est pratique pour les cyclistes, mais le revêtement du raidillon est très dégradé et doit être refait.

La vitesse des véhicules en amont du virage de l'avenue de Nantes doit aussi être ralentie ; la seule signalisation de limitation est souvent insuffisante.

3a [haut de la rue des Montgorges](#)

Malgré le manque de visibilité (*et un ralentisseur côté J.-Mermoz*), la vitesse des véhicules en approche de la rue des Montgorges est souvent trop élevée, qu'ils viennent de la rue de Montmidi ou de la rue Jean-Mermoz.

Des ralentisseurs supplémentaires et/ou des chicanes « en dur » sont nécessaires pour sécuriser ce carrefour.



carrefour du haut des Montgorges



virage à hauteur du R.I.C.M.

3b [rue J. Mermoz, à hauteur du R.I.C.M.](#)

Du fait du virage, les automobilistes voient le début de la bande cyclable au dernier moment. De plus, cette dernière n'est matérialisée que par de la signalisation au sol.

Faire débuter cette bande cyclable dès la rue des Montgorges, et la matérialiser par des séparateurs physiques serait bénéfique (*comme au début du Bd A.-France, au débouché du pont St-Cyprien*).

4 [chemin de Roule-Cul](#)

D'importants nids de poule (*par exemple sur le chemin de Roule-Cul*), apparaissent sur les différents « chemins blancs » de Grand-Poitiers, et sont dangereux pour les cyclistes. L'entretien régulier de ces chemins est indispensable.



chemin de Roule-Cul



rue Georges-Guynemer

5 [haut de la rue G. Guynemer](#)

Le marquage au sol en haut de la rue Georges-Guynemer est insuffisant (*entre la rue des amandiers et la place Sédar-Senghor*).

Des figurines plus grandes et placées au tiers de la chaussée sont préférables (*comme dans le bas de la même rue*) ; une séparation peinte serait également bienvenue.

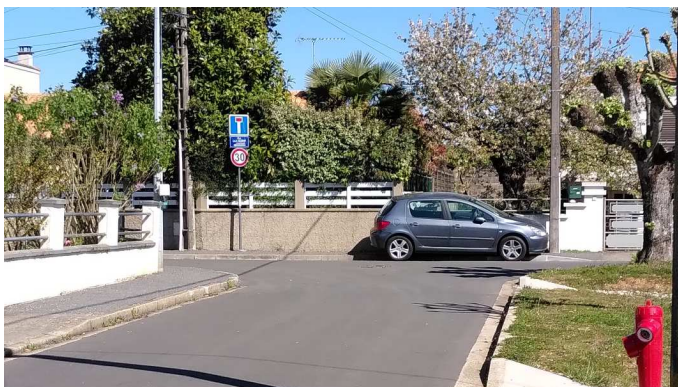


rue Georges-Guynemer vers la rocade

6a-6b [rues de l'aérodrome / G. Guynemer](#)

Les véhicules en provenance de la rocade croisent le cheminement des collégiens à vélo en direction ou venant de Bel-Air.

Le marquage d'une bande cyclable identifiant clairement ce cheminement entre la rue des Tamaris et la rue Louis-Blériot est souhaitable ; et des ralentisseurs en amont et en aval de ces deux rues seraient utiles.



rue Louis-Blériot vers la rue Bessie-Coleman

6c [rue L. Blériot vers la rue B. Coleman](#)

Le cheminement cyclable n'est pas suffisamment repéré. Le fléchage indicatif n'existe qu'à l'entrée de la rue Blériot, il est inexistant ensuite, ainsi que dans le sens inverse.



entre les rues L.-Blériot et L.-Sedar-Senghor

6d [rues L. Senghor / B. Coleman](#)

Le même cheminement, rues Louis-Blériot - Bessie-Coleman - Léopold-Sedar-Senghor, achoppe sur un trottoir au niveau de la rue Bessie-Coleman.

L'aménagement d'une piste cyclable sur le bord de ce parking éviterait le partage de l'espace avec les piétons, et permettrait surtout une continuité cycliste sans bordure de trottoir.

7 [gymnases](#)
[de Montmidi, Bel-Air & Condorcet](#)

Ces installations municipales devraient privilégier l'accueil d'usagers cyclistes, par exemple :



gymnase de Montmidi



gymnase de Bel-Air



gymnase Condorcet

8 [av. de Nantes](#), du [plateau des Glières](#),
et [route de Parthenay](#)

Réfection des bandes cyclables, dont le marquage au sol et le revêtement vieillissent.

9 [Parcibus de la Demi-Lune](#)
Remise en état du garage à vélos



parcibus de la Demi-Lune

Ces deux derniers points montrent qu'un entretien régulier des équipements existants doit être programmé.

Gérard, pour Vélocité.86

